

2018_CT2_438

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Grand Site Sainte-Victoire - Attribution d'une subvention à Aix – Marseille Université pour l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Forêt

■ Séance du 11 octobre 2018

06_2_05

■ Grand Site Sainte-Victoire - Attribution d'une subvention à Aix – Marseille Université pour l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie, laboratoire de recherche d'Aix-Marseille Université, mène depuis des années un programme de recherche sur les zones humides méditerranéennes.

La Direction du Grand Site Sainte-Victoire a lancé une réflexion sur les modalités de gestion écologique de quatre mares situées sur la commune de Saint-Antonin sur Bayon dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Montagne Sainte-Victoire ».

Ainsi, dans ce cadre-là, depuis 2014, une subvention a été attribuée à l'IMBE d'abord par le Syndicat Mixte des massifs Concors et Sainte-Victoire, puis par la Direction du Grand Site Sainte-Victoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence à partir du 1^{er} janvier 2017.

Cette collaboration a notamment permis, à la Direction du Grand Site, de réaliser un diagnostic de chaque mare, de rédiger un plan de gestion et de mettre en place un suivi écologique annuel permettant d'apprécier les évolutions de ces milieux méditerranéens temporaires présentant un fort intérêt écologique (étoile d'eau, rainette méridionale, macro-invertébrés etc).

Il s'agit donc, en 2018, de renouveler cette collaboration avec l'IMBE afin de poursuivre la réalisation du programme de recherche et permettre à la Direction du Grand Site de poursuivre le suivi écologique des mares temporaires du piémont sud de la montagne permettant d'évaluer le bénéfice

des mesures de gestions préconisées pour la conservation de la faune et de la flore patrimoniale et de ces milieux à forts intérêts.

Pour ce faire, l'IMBE, dans le cadre de ces recherches, propose un coût de suivi de 10.000 euros en 2018 et une participation de la Métropole de 6.000 euros.

N°GU	Manifestation Action	Collectivité	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectif Oui/non
2018_00941	Programme de recherche sur les zones humides méditerranéennes du piémont sud de Sainte-Victoire	Aix-Marseille Université	Recherche	0 euro	10.000 euros	6.000 euros	6.000 euros	non

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° ENV004-1135/16 /CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors et Sainte-Victoire-Modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération n°ENV001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire.
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 18 septembre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de poursuivre la collaboration de recherche entre la Direction du Grand Site Sainte-Victoire et l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie dans le cadre de l'étude pour une bonne gestion des mares temporaires situées sur la commune de Saint-Antonin sur Bayon.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 6.000 euros à l'IMBE pour la réalisation du suivi collaboratif 2018 des mares temporaires méditerranéennes de Saint-Antonin sur Bayon.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget fonctionnement de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, fonction 76 nature 65748.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Grand Site Sainte-Victoire - Attribution d'une subvention à Aix – Marseille Université pour l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 OCT. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_438-
DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018